



ADMISSION

DOSSIER ADMINISTRATIF – Liste des pièces à fournir

- Copie du livret de famille et carte d'identité
- Responsabilité civile
- Carte vitale
- Attestation de sécurité sociale
- Carte de mutuelle
- Avis d'imposition ou non imposition
- Récapitulatif annuel des versements des retraites (avis des sommes à déclarer aux services fiscaux)
- Jugement de mise sous protection
- Relevé de comptes bancaires ou postaux des 3 derniers mois
- Chèque de caution d'un montant de 1979,35 € (encaissé) à l'ordre du Trésor Public à remettre le jour de l'admission.
- Dans le cas d'une admission, souhaitez-vous le téléphone ?

Oui

Non

TARIFS HEBERGEMENT AU 01/10/2018

GIR 5-6 63,85 €

GIR 3-4 73,21 €
APA (à déduire) - 9,36 €

GIR 1-2 82,61€
APA (à déduire) - 18,76 €

La demande d'APA (Allocation pour Perte d'Autonomie) est à faire auprès du Conseil Général. Les dossiers peuvent être retirés en Mairie.